

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le mardi 18 décembre 2018 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 12 décembre 2018 - Nombre de membres en exercice : 26

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mme Karine BOPPE, MM. Eric DESREUMAUX, Riquier WILLOQUET, Mme Aurélie VERNIER.

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Claude LAMARCQ (à M. Jean-Max LEFEBVRE), Mme Nathalie HERBAUX (à Mme Marie-France TAILLEFER), Mme Martine FOULON (à M. le Maire).

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Dong NGUYEN.

N° 18-4-18

Ecoles

Contrat d'association des écoles privées
Renouvellement du calcul du forfait

Rapport de Madame Anne-Catherine Derville,
Adjointe aux Affaires Scolaires

Par délibération N°17-4-18 du 14 décembre 2017, vous avez fixé le montant du forfait accordé aux écoles privées dans le cadre de leur contrat d'association avec l'Etat à

- 781,25 € pour un enfant bonduois scolarisé en maternelle
- 465,57 € pour un enfant bonduois scolarisé en primaire

Il est proposé de ne pas modifier le montant du forfait.

En conséquence, il vous est demandé de valider l'avenant N° 12 annexé à la présente délibération.

L'avenant au protocole, applicable à compter de l'année scolaire 2018/2019, sera signé par Monsieur le Maire et les représentants de chaque école privée.

Travaux préparatoires
C.A. du 4 décembre 2018
Commission Générale du 11 décembre 2018

Le Conseil

Adhère à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil.

Certifié conforme.

Le Maire

